



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Direction régionale
des affaires culturelles
Ile-de-France

Le directeur régional

Affaire suivie par Agnès Clément

Service : C.R.M.H.

Poste : 50. 69.

Courriel :
agnes.clement@culture.gouv.fr

Ref. : DRAC/CRMH/BPA/09

98 rue de Charonne
75011 Paris
France

Téléphone 01 56 06 50 00
Télécopie 01 56 06 52 48

www.culture.gouv.fr

www.culture.fr

www.ile-de-france.culture.gouv.fr

Paris, le 24 SEP. 2009

Le Préfet de la région Ile de France

à

Cofitem - Cofimur
184 rue de la Pompe
75016 Paris

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier sous ce pli l'original de la décision prise sur votre demande d'autorisation de travaux n°AC 075 119 09 00039 relative à la restauration du clos et couvert de l'ancienne barrière d'octroi de la Villette, Paris 19^{ème}, classée au titre des monuments historiques.

Je vous informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Au titre des dispositions du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et de l'arrêté ministériel du 9 novembre 2007 pris en application, l'autorisation de ces travaux devra être affichée sur le terrain.

Par ailleurs, l'article 25 de ce décret porte obligation au maître d'ouvrage de travaux sur un édifice classé parmi les monuments historiques de transmettre à l'issue de ces travaux trois exemplaires du dossier documentaire des ouvrages exécutés (DDOE) au Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine territorialement compétent.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Ile-de-France,
le Directeur régional des affaires culturelles de
la région Ile-de-France et par délégation, le
conservateur régional des monuments
historiques

Dominique CERCLET

Copie: Abf, Acmb, Iqmh

DRAC Ile-de-France - 98 rue de Charonne - 75011 PARIS - Téléphone 01.56.06.50.00 - Télécopie 01.56.06.52.47

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques
AC 075 119 09 00039

Le préfet de la région Ile de France, préfet du département de Paris,

Vu le code du patrimoine, et notamment son article L 621-9 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 425-5 et R 425-23;

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007, relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et notamment ses articles 19 à 25;

Vu l'arrêté n° 08-1976 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature du préfet de la région Ile-de-France au directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 24 avril 1907 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancienne Barrière d'octroi de la Villette, Paris 19ème,

Vu la demande n° AC 075 119 09 00039 déposée par Cofitem-Cofimur, 184 rue de la Pompe, 75016 Paris, reçue le 15 mai 2009,

Considérant que les travaux projetés ne sont pas de nature à porter atteinte au monument,

décide :

Article 1

L'autorisation sollicitée par le pétitionnaire susvisé, dans la demande relative à

Restauration du clos et couvert,

Ancienne barrière d'octroi de la Villette, Paris 19ème, classée au titre des monuments historiques

est donnée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- les documents relatifs aux modifications de pentes en toiture ainsi qu'un prototype du garde-corps seront présentés au service pour validation préalablement à tout début d'exécution.
-

Article 2

Le directeur régional des affaires culturelles de la région Ile de France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au pétitionnaire.

Fait à Paris, le

24 SEP. 2009

Pour le Préfet de la région Ile-de-France,
le Directeur régional des affaires culturelles de la
région Ile-de-France et par délégation,
Le conservateur régional des monuments
historiques

Dominique CERCLET

Délais et voies de recours : la décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (lieu de l'immeuble) dans un délai de deux mois à compter de la notification

Copie à : Abf, Igmh, Acmh



Direction de l'architecture et du patrimoine

Numéro d'enregistrement : AC 075 119 09 00039
Objet : Paris 19^{ème} - 6/8 place de la Bataille de Stalingrad - Rotonde de la Villette - travaux de restauration.

Madame, Monsieur,
Vous avez déposé une demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques. Le délai d'instruction de votre demande est de SIX MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation tacite. Toutefois l'administration peut vous écrire :

- soit, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ou qu'une ou plusieurs pièces sont considérées manquantes car inexploitées ;
- soit, avant l'expiration du délai d'instruction, pour vous informer que le ministre chargé de la culture a décidé d'évoquer le dossier et vous avertir qu'en conséquence un autre délai d'instruction est applicable.

Si vous recevez une telle lettre, celle-ci remplacera le présent récépissé.

Si vous n'avez reçu aucune décision expresse à l'expiration du délai d'instruction, vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain pendant toute la durée du chantier un panneau ⁽¹⁾ visible de la voie publique décrivant le projet ;

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours :

- En effet dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif.

⁽¹⁾ Arrêté du 9 novembre 2007 : « Ce panneau de forme rectangulaire dont chacun des côtés est supérieur à 80 centimètres indique le nom ou la dénomination sociale du bénéficiaire, le nom du maître d'œuvre, la date de l'autorisation et la nature des travaux sur le monument. Il mentionne les voies et délais de recours. Il indique également que le dossier peut être consulté à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou au service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP). »

(à remplir par le SDAP)

Le projet ayant fait l'objet de la demande d'autorisation n° AC 075 119 09 00039
déposée au SDAP, le : 15 mai 2009

est autorisé ⁽²⁾ à défaut de réponse de l'administration six mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau, décrivant le projet, conforme au modèle réglementaire.

⁽²⁾ le Préfet de région en délivre attestation sur simple demande.

Cachet du service départemental et de l'architecture et du patrimoine (SDAP)

Fait à : PARIS

Le 15 mai 2009

SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DE PARIS
30A, Passage Dauphine
75006 PARIS

Serge COLAS

Architecte des Bâtiments de France

L'autorisation est délivrée sans préjudice de l'application d'autres réglementations : Elle est délivrée sur le fondement du code du patrimoine et du code de l'urbanisme. Il vous appartient de vérifier si, compte tenu de la nature des travaux, d'autres réglementations sont éventuellement applicables.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils.

Délais et voies de recours : L'autorisation peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (lieu de l'immeuble) dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le



**Demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé
au titre des monuments historiques**
(régime général)

cerfa
N° 13585*01
3/10

Direction de l'architecture et du patrimoine

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

AC	<u>075</u> département (n°INSEE)	<u>119</u> commune (n°INSEE)	<u>09</u> arrondissement	<u>00039</u> n° dossier
	date de réception de la demande <u>12 03 2009</u>		date d'expiration du délai d'instruction <u>15 11 2009</u>	
	si pièces manquantes, date de leur demande <u>12 06 2009</u>	date de réception des pièces manquantes	nouvelle date d'expiration du délai d'instruction	
	si décision prise par le ministre, date d'évocation		nouvelle date d'expiration du délai d'instruction	

1. DEMANDEUR

Désignation

Votre nom et votre prénom :
Alain Le Veel

Si personne morale, dénomination de votre établissement :
COFITEM - COFIMUR

Si personne morale, nom du représentant légal ou statuaire :

Adresse :
184, rue de la Pompe

Téléphone : 01 53 70 77 77 Télécopieur : 01 53 70 77 78.....

Adresse électronique :

2. PROPRIÉTAIRE (s'il n'est pas le demandeur)

Désignation

Nom et prénom :

Si personne morale, dénomination de l'établissement :
Ville de Paris Service des concessions

Si personne morale, nom du représentant légal ou statuaire :

Adresse :
17 Blvd. Morland 75296 PARIS

Téléphone : 01 42 76 24 12 Télécopieur :

Adresse électronique :

3. DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse du terrain (numéro, voie ou lieu-dit) : <u>6/8, place de la Bataille de Stalingrad ROTONDE DE LA VILLETTE</u>	Superficie de la ou des parcelle(s) : Sans objet.....
Code postal : <u>75019</u> Commune : <u>PARIS</u>	Date de la mesure de classement : ... <u>24 avril 1907</u>
Références cadastrales (section et n° de la ou des parcelle(s)) : <u>Section AR 41</u>	Étendue de la mesure de classement: En totalité.....



**Demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé
au titre des monuments historiques**
(régime général)

cerfa
N° 13585*01
5/10

5. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Nature et consistance des travaux.
Sur quelle surface portent les travaux ?
S'agit-il de travaux de réparation, de restauration, de construction, d'aménagement, de démolition ?
Dans le cas de travaux de restauration, veuillez préciser le parti de restauration choisi.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une déclaration de travaux exemptés de permis et construire en date du 23/07/2007 (DT 075 019 07 V 0181) pour un projet d'aménagement ainsi que d'une demande d'autorisation de travaux sur immeuble MH en date du 01/10/08 (AC 075 119 08 00064) pour des travaux de curetage et désamiantage.

Le bilan sanitaire fait état d'un édifice dont les façades ont subi en encrassement et un vieillissement relativement classique depuis une trentaine d'années, hormis le péristyle de la Villette où un incendie s'est déclaré laissant des parements très endommagés.

La restauration des façades et des couvertures est le préalable aux travaux de restructurations intérieurs liés à la nouvelle affectation du bâtiment.

La présente opération décrite dans le PAT joint concerne donc :

- La restauration des façades en pierre de taille et la réfection des enduits dans la cour,
- La réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et la mise en place d'un platelage en bois,
- La mise en sécurité du péristyle annulaire situé au premier étage par la mise en place d'un garde corps, cet espace devenant accessible au public,
- La restauration des couvertures ainsi que le couvrement de la cour par une verrière sur nervures métalliques.

TPOLOGIE DES TRAVAUX PRÉVUS

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| 1 fondations, sous-sol.....
<input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 9 affouillements ou exhaussements..... |
| 2 structure, maçonnerie, gros-œuvre.....
<input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 10 sculptures..... |
| 3 parements, enduits.....
<input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 11 ravalement..... |
| 4 couverture, charpente.....
<input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 12 décors peints..... |
| 5 menuiseries, métallerie, vitraux.....
<input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 13 mise aux normes, accessibilité..... |
| 6 cloisons, revêtements intérieurs, décors.....
<input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 14 aménagements extérieurs, parcs et jardins..... |
| 7 équipements techniques et de sécurité.....
<input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 15 autres (préciser)..... |
| 8 environnement et abords.....
<input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

DATE <i>25 mars 2009</i>	SIGNATURE ET IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE
--------------------------	---

COFITEM - COFIMUR
184, rue de la Pompe - 75116 PARIS
Tél : 01 53 70 77 77 - Fax : 01 53 70 77 78
R.C.S. PARIS B 051 250 172

MINISTERE DE LA CULTURE
ROTONDE DE LA VILLETTE
6 - 8 place de la bataille de Stalingrad
75019 PARIS

PIECES ADMINISTRATIVES

75019 - PARIS

ROTONDE DE LA VILLETTE

RESTAURATION ET REUTILISATION - CLOS ET COUVERT

CLOS ET COUVERT

RAPPORT DE PRESENTATION

AVRIL 2009

Jean-François LAGNEAU
Architecte en Chef des Monuments Historiques
132, boulevard Saint-Germain 75006 PARIS
Tél : 01.43.26.75.10 // Fax : 01.43.26.92.22

I RAPPORT DE PRESENTATION

1. SITUATION



Plan de situation. Section cadastrale AR 41.

2. PREAMBULE

Le présent dossier concerne les travaux de curetage et de désamiantage, étape préalable aux prochains travaux de restauration et de réutilisation de la Rotonde de la Villette prévus pour l'année 2009.

La Rotonde de la Villette appartient à la Ville de Paris qui a établi un bail emphytéotique au profit de la Société COFITEM-COFIMUR qui en a dorénavant la charge.

La dernière occupation de l'édifice par le Centre d'étude archéologique de la Commission du vieux Paris jusqu'à il y a quelques années, ne prévoyait pas une large ouverture au public, mais juste des expositions temporaires ponctuelles.

La nouvelle vocation envisagée de la Rotonde de la Villette est d'accueillir un restaurant-brasserie. Cette réutilisation sera en quelque sorte l'aboutissement de l'ambitieuse rénovation urbaine que connaît le quartier à l'heure actuelle. L'une des difficultés de ce projet, et de cette entreprise, est à la fois d'affecter un édifice à un usage pour lequel il n'a pas été conçu et d'autre part de l'ouvrir au public avec toutes les contraintes sécuritaires et d'accessibilité que cela engendre. Le préalable au projet de réutilisation et de mise en conformité des installations techniques concerne la restauration générale du clos et couvert de l'édifice.

3. PROTECTION

L'édifice est classé en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté du 24 avril 1907.

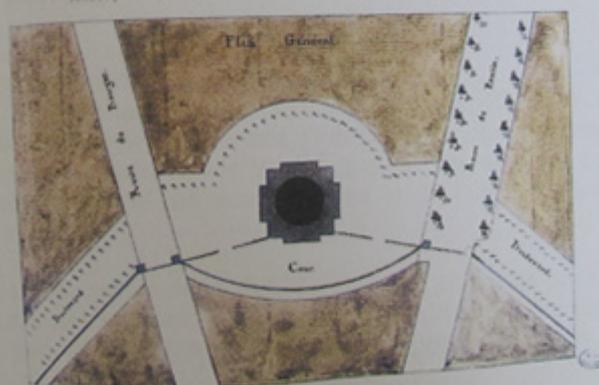
4. HISTORIQUE SOMMAIRE

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de la construction des bureaux de la Ferme, entre 1785 et 1789, ou propylées de Paris, ni sur les avatars de Nicolas Ledoux pendant leur réalisation. Constatons simplement que ces édifices, dont il ne subsiste que 4 sur les quelques 50 prévus à l'origine, annonçaient de fait par leur architecture antiquisante et utopique les événements révolutionnaires qui vont suivre leur réalisation.

La barrière ou bureau de Pantin, dont il ne subsiste plus que la rotonde, est implanté sur la bissectrice de l'angle formé par les routes de Flandres et d'Allemagne (Jean-Jaurès), et chacune était encadrée de deux imposantes guérites. La réalisation ultérieure du bassin de la Villette, aboutissement du canal de l'Ourcq puis du canal de Saint-Martin, les modifications de voiries, l'arrivée du métropolitain ne feront qu'accentuer l'isolement de l'édifice : d'une des portes principales de la capitale, il deviendra le fond de scène d'un bassin.

Contrairement à d'autres barrières, nous n'avons pas ici les plans d'origine de Ledoux, ni de documents de chantier : seul, un document de 1791 nous en donne un état des lieux tant descriptif que figuratif.

Si l'octroi devait rapidement retrouver son usage, mais strictement limité aux guérites, la Rotonde sera rachetée par la Ville de Paris en 1804 et affectée à la garde municipale puis à la gendarmerie. En 1860, après l'agrandissement de la Ville, le bâtiment sera loué à la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux récemment fondée par Pereire, pour en faire un entrepôt sous douane lié au trafic fluvial des canaux.



Plan de la Ferme. 1791.

Le bâtiment fera l'objet de travaux pour cette installation en 1865, puis après 1871 pour réparer les incendies dus à la Commune. De cette période date la suppression du portique dit d'Allemagne, afin de permettre la construction d'un entrepôt, et les diverses modifications que l'on connaît par les photographies d'Atget.

En 1935, un nouvel incendie entraînait son abandon et les premiers projets de restaurations.

Des années 1940 jusqu'à 1960, les travaux concernent essentiellement le clos couvert avec des reprises en sous-œuvre des façades et de quelques murs porteurs.

L'importante campagne de travaux intervient dès le début des années 1960 avec l'installation de la Commission du Vieux Paris. De cette période datent l'ensemble des aménagements intérieurs, tant structurels pour les planchers que décoratifs. Nous pouvons avancer que mis à part les gros murs, il ne subsiste rien des dispositions d'origines.



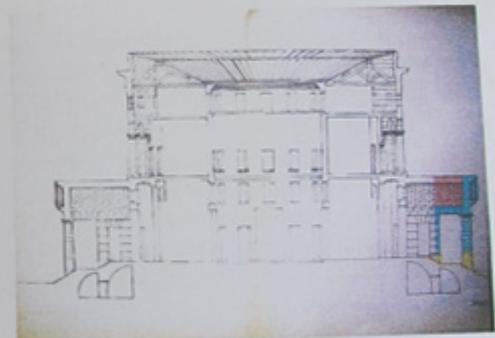
Eugène Atget. Vers 1900.



Gourbeix. Vers 1966.



Archives de Pierre Prunet. Vers 1980.



Archives de Pierre Prunet. Vers 1980.

5. DESCRIPTION DE L'EDIFICE

Une composition de volumes simples

La conception de base du plan est relativement élémentaire. C'est la combinaison de deux volumes simples, un carré et un cylindre, venant s'interpénétrer. Le volume carré est évidé d'une croix grecque formant ainsi quatre carrés situés dans les angles alors que le cylindre est évidé dans son centre. De la rencontre de ces quatre carrés et du cylindre découle quatre écoinçons abritant les circulations verticales.

Les entrées sont identifiées par quatre péristyles identiques à piliers de section carrée sur chacune des faces. Cependant, l'une des entrées revêt actuellement un caractère particulier étant donné la présence, voir même la promiscuité étonnante, avec la ligne 2 du métro aérien surplombant le boulevard de la Villette.

L'édifice se compose d'un niveau de caves voûtées, d'un rez-de-chaussée surélevé d'environ 150 centimètres, d'un entresol, d'un premier étage entouré d'une galerie à colonnes et enfin d'un dernier niveau sous charpente. L'ensemble des niveaux s'articule autour de la cour circulaire actuellement ouverte sur le ciel.

Les matériaux

Les parements extérieurs sont constitués de pierres de taille soigneusement assisées. Le soubassement est identifié par un parement en « enduit mignonnette » à incrustation de pierres de petits modules alors que la partie supérieure du rez-de-chaussée est traitée en bossages continus adoucis.

La base du cylindre, donnant sur les quatre courettes, est traitée en enduit à pierre vue avec des restes d'enduit en « mignonnette » encore perceptible çà et là. Au niveau de la hauteur du premier niveau, le cylindre s'évide et forme une sorte de péristyle circulaire ponctué de doubles colonnes en ordonnance de serliennes dépourvues de bases et couronnées de chapiteaux toscans. La partie haute est quant à elle percée de petites ouvertures carrées disposées régulièrement au dessus et à l'axe des arcs en pleins cintres. Le sommet du volume est couronné d'un entablement toscan avec une large corniche débordante, le tout surmonté d'un bandeau d'attique derrière lequel se trouve la rive haute de la toiture.

Les couvertures

Les couvertures des péristyles à frontons sont en plomb posé à baguettes roulées. Les toitures terrasses, correspondant aux quatre carrés d'angles, sont en dalles gravillonnées posées sur une étanchéité lourde tout comme dans les courettes. Enfin, la couverture du cylindre à deux pentes est en plomb au niveau du terrasson et en cuivre sur la pente inférieure. La récupération des eaux pluviales est assurée par deux descentes situées dans la cour.

Les menuiseries

Les menuiseries clôturant l'édifice sont en bois divisées par des petits bois. Les fenêtres et portes situées à rez-de-chaussée sont de facture récente et sont équipées en extérieur de verre feuilleté anti-effraction et de grilles en fer à barreaudage vertical. A l'entresol, les menuiseries clôturant les baies extérieures sont en vitrage simple. Au premier niveau, toutes les portes fenêtres donnant sur le péristyle circulaire sont à doubles vantaux équipées de doubles vitrages. Au dernier niveau, les baies sont équipées de fenêtres à vitrages simples divisées par des petits bois tout comme l'ensemble des fenêtres situées dans la cour intérieure, également de facture récente (vers 1960). Quant aux menuiseries intérieures, constituées essentiellement par des portes à simples et doubles vantaux séparant les différents espaces, elles sont en bois à cadre et panneau et de facture récente.

Les planchers

Les planchers des étages sont alternativement en dalles de béton pleines et en poutrelle de béton armées hourdées de briques de terre cuite creuses. Au dernier niveau, la couverture est portée par un réseau rayonnant de 12 fermes en bois en partie apparentes.

Les sols

Les revêtements de sols dans les sous-sols sont en dalle de ciment lissé. A rez-de-chaussée, les péristyles, la cour centrale ainsi que les espaces formant la croix grecque sont en pierre alors que les pièces situées dans les angles sont en parquet de chêne posé à l'anglaise. Dans les étages, les sols sont alternativement en dalles souples collées et en parquet de chêne posé à l'anglaise.

Les murs

Les surfaces murales en rez-de-chaussée sont ponctuellement traitées en enduit de type stuc pierre avec calpinage de faux appareil, ailleurs, nous trouvons exclusivement de la peinture unie sans intérêt particulier.

6. ETAT SANITAIRE DES FAÇADES ET COUVERTURES

L'examen sanitaire fait état d'un édifice non occupé depuis près de 5 ans et ne bénéficiant pas de fait d'un entretien courant. Il est à noter également, l'édifice non chauffé se gorge d'humidité entraînant une accélération de la dégradation du second œuvre à l'intérieur (peintures, enduits et parquets).

A. La maçonnerie

Les façades extérieurs sont entièrement réalisées en pierre de taille, à l'exception du soubassement et de la base du cylindre qui sont traités en petit appareil de meulière dit aussi en *mignonnette*.

Les derniers travaux de réfections concernent le péristyle d'Allemagne à la fin des années 1980.

Les parements ont subi un léger encrassement général additionné par l'apparition de pulvérulences et de délitements dans les assises inférieures, d'éclats de pierres au niveau des rives des frontons et de pierres éclatés par un incendie récent dans le péristyle de la Villette. Des fissurations, dues très probablement à la présence de tirants métalliques, sont visibles sur le pourtour du deuxième étage.

B. Les enduits

Ils sont principalement présents dans la cour intérieure circulaire. Ils présentent un état de vieillissement satisfaisant ne justifiant pas leur reprise intégrale. Seules des reprises ponctuelles seront réalisées avec en finition un badigeon de chaux.

C. Les toitures terrasses

Au nombre de douze (quatre hautes et huit basses), elles présentent des infiltrations d'eau ponctuelles. Les acrotères présentent ponctuellement des fissurations dues en parti à des problèmes de dilatations. La présence de *skydomes*, tout comme des dalles gravillonnées, n'améliorent pas l'esthétique de l'édifice.

D. Couvertures

La couverture des frontons est réalisée en plomb et présente un état satisfaisant.

La couverture principale est de forme annulaire, constituée d'un terrasson en plomb et d'un brisis peu prononcé en cuivre posé à tasseaux rayonnants. Son état peut être considéré comme issu d'un entretien régulier et présente un vieillissement normal lui permettant, après révision, d'assurer son rôle encore quelques années.

E. Menuiserie

L'ensemble des portes et fenêtres datent du milieu des années 1960. Environ la moitié d'entre-elles sont en double vitrage, d'une facture et d'un état sanitaire satisfaisant.

7. LES TRAVAUX ENVISAGES SUR L'ENSEMBLE DE L'EDIFICE

Ils se décomposent en trois phases :

Phase I

La démolition et le curage des aménagements intérieurs datant des années 1960, accompagnés d'une campagne de désamiantage. C'est travaux ont été réalisé dans le courant du premier trimestre 2009 et ont déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation en juillet 2008.

Phase II

Objet du présent dossier, les travaux prévus concernent uniquement l'intervention sur l'ensemble du développé de façade, la cour intérieure, les toitures terrasses, la couverture existante et le couvrement de la cour centrale.

Phase III

Les aménagements intérieurs en vue de créer une nouvelle activité au sein de l'édifice de type café, restaurant, lieu de concerts et bureaux. Cette phase du projet est à l'étude et fera l'objet d'une demande d'autorisation de travaux dans le courant du premier semestre 2009.

8. PROGRAMME DES TRAVAUX DU CLOS ET COUVERT

Les travaux en façades et couvertures :

Le bilan sanitaire fait état d'un édifice dont les façades ont subi en encrassement et un vieillissement relativement classique depuis une trentaine d'années, hormis le péristyle de la Villette où un incendie s'est déclaré laissant des parements très endommagés. La restauration des façades et des couvertures est le préalable aux travaux de restructurations intérieurs liés à la nouvelle affectation du bâtiment.

La présente opération concerne donc :

- La restauration des façades en pierre de taille par micro-gommage à sec et la reprise des enduits dans la cour intérieure.
- La mise en sécurité des portes situées à rez-de-chaussée et leur inversement vers le sens de l'évacuation du public.
- La suppression de l'ensemble des grilles de défenses situées à rez-de-chaussée sur le pourtour de l'édifice.
- La réfection de l'étanchéité des toitures terrasses accompagnées de la mise en place d'un platelage en bois.
- La mise en sécurité du péristyle annulaire situé au premier étage par la mise en œuvre d'un garde corps à lisses horizontales, cette espace devenant accessible au public qui profitera notamment d'une vue exceptionnelle sur le bassin de la Villette.
- La restauration des couvertures en plomb et cuivre ainsi que le couvrement de la cour par une verrière sur nervures métalliques transformant ainsi cet espace central de l'édifice en un lieu d'activité unique.

9. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Décomposition par lots

LOT N° 1 – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE

Installation de chantier :

Suivant note d'organisation de chantier :

- Installation des palissades d'emprise de chantier.
- Etablissement d'échafaudages verticaux au-devant des façades.
- Etablissement de sapine d'accès.
- Etablissement de protections diverses telles que palissades, éventails, protection de baie.
- Mise hors d'eau par parapluie général.

Mesures conservatoires :

- Protections intérieures et extérieures des ouvrages conservés.
- Restauration des arases (travaux d'accompagnement à la reprise des toitures et de la charpente au droit des équipements de confort pour la future réutilisation, notamment la mise en œuvre d'une verrière).
- Reprise des arases maçonnées.
- Rejointoiement.

RESTAURATION DES FAÇADES :

Les parties en pierre de taille :

Au droit des parties en pierre en mauvais état :

- Reprise en pierre neuve compris toutes tailles à l'identique des morceaux originels et façon de finition d'épiderme par taille manuelle profonde :
- . Restauration des corniches et entablement.
- . Restitution d'appuis de baie en mauvais état.
- . Remplacement des éléments de soubassement, colonnes et morceaux incrustation.
- . Restitution des chaînes d'angle.

- Dépose et repose de pierre vieille pour recalage au droit des parties désorganisées.
- Coulis de chaux pour confortation interne des maçonneries conservées.

Sur les parements pierre conservés :

- Nettoyage des parements.
- Rejointoiement en chaux grasse compris refichage très profond des joints, raccords d'enduit en chaux grasse unis et moulurés compris armatures et goujons en laiton.
- Patine générale pour harmonie des tons.

Les parties enduites :

Réparation des appuis des baies :

- Sur les appuis conservés, ragréage soigné, recollage aux résines des parties cassées et traitement hydrofuge.
- Réalisation d'un rejingot rapporté en résine sur les appuis conservés pour assurer une bonne étanchéité et pour adaptation des menuiseries neuves.

- Travaux d'accompagnement à la réparation des menuiseries (retaille de feuillure, scellement de baie, calfeutrement, etc..).

Les emmarchements :

- Restauration des emmarchements en pierre, dépose, repose, nettoyage.

LOT N° 2 – COUVERTURE - ETANCHEITE

Interventions ponctuelles sur la couverture :

- Etablissement de plancher de travail en cours de versant.
- Dépose des couvertures existantes et bois support.
- Mise hors d'eau par bâchage et parapluie
- Révision et adaptation des gouttières et chéneaux circulaires en bas de pente compte tenu de la mise en place de la verrière
- Reprise des entablements,
- Descentes d'eau pluviales en cuivre 6/10 avec boîte à eau en partie haute dauphin en fonte en partie basse.

La couverture des versants :

- Révision des couvertures des versants couvertures en cuivre et couverture en plomb
- Ouvrages accessoires comprenant :
- Gouttières en cuivre en partie basse fixée par des crochets cuivre renforcés.
- Remplacement des descentes EP par des descentes en cuivre avec naissance en cuivre en partie haute avec dauphin en fonte y compris peinture.
- Ventilation par passe barre en plomb.
- Trappe étanche pour l'accès aux combles.

Divers ouvrages :

- Intégration discrète dans la toiture des équipements techniques en toiture tels que châssis de désenfumage, conduits et grilles
- Révision des recouvrements du dessus du fronton :
- En plomb de 3mm épr y compris glacié plâtre, feutre.

Recouvrement en plomb :

- Protection des modénatures et bandeaux au-dessus des baies par des recouvrements en plomb de 2,5 mm épr.
- Reprise des recouvrements de fronton.

L'étanchéité des terrasses :

- Dépose des revêtements d'étanchéité
- Reprise des formes support
- Réfection des acrotères
- Réfection des étanchéités de type liquide avec finition par platelage bois.
- Sécurisation, garde corps EPI selon la réglementation en vigueur.

LOT N° 3 - CHARPENTE

Echafaudage et protections :

- Etablissement de planchers et platelages de sécurité pour travaux dans les combles.

Restauration de la charpente :

Au droit de l'insertion des équipements techniques :

- Création de chevêtres pour les ouvrages techniques et les accès en toiture
- Remplacement au strict minimum des parties en mauvais état ou manquantes par des pièces neuves en chêne (sablères, fermes, pannes, chevrons).
- Dépose et repose des éléments de charpente vieille conservée compris retaille partielle des bois, pour raccordement au droit des parties neuves ou pour remise en place des parties désorganisées.
- Vérification, réparation, renforcement des assemblages par mise en place de boulons ou de pièces métalliques façonnées à la demande.
- Mise en place de fourrures de redressement.
- Traitement insecticide et fongicide de la charpente.
- Evacuation des vieux bois aux décharges publiques.

LOT N° 4 - VERRIERE

- Mise en œuvre d'une verrière supportée par une ossature métallique constituée de nervures rayonnantes à inertie variable. Verre courbe en simple vitrage, feuillé et extra clair.
- incorporation des équipements de sécurité et de ventilation.

Isolation :

- Isolation du comble verticalement en périmétrie de la verrière.

LOT N° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES - PEINTURE

Dépose des menuiseries extérieures :

Les menuiseries neuves :

- Descellement et dépose des menuiseries sans réemploi pour remplacement ou en conservation pour réparation selon leur état sanitaire, bouchement provisoire.
- Fourniture, fabrication et pose de menuiseries neuves à l'identique pour remplacement de celles en trop mauvais état pour être réparées.

Les menuiseries conservées :

- Sondage point par point.
- Réparation sur place ou transport en atelier selon nécessité.
- Remise en jeu, remplacement des éléments en mauvais état par des pièces neuves à l'identique par greffes en incrustation (principalement les jets d'eau).
- Adaptation des bâtis des baies et retaille à la demande compte tenu de la pose du rejingot.
- Révision de toutes les pièces de quincaillerie.
- Renforcement de l'étanchéité.
- Vérification des vitrages, masticage en recherche.
- Adaptation des équipements de sécurité sur l'ensemble des portes conformément à la réglementation en vigueur. Inversion du sens d'ouverture des portes donnant à rez-de-chaussée.

TRAVAUX DE PEINTURE

Menuiseries extérieures bois :

- Travaux préparatoires, impression, peinture glycéro diluée microporeuse à 3 couches.
- . Sur menuiseries neuves,
- . Sur menuiseries anciennes.

Ouvrages métalliques extérieurs :

Sur les ouvrages métalliques conservés (grilles de protection et divers) :

- Brossage, traitement antirouille et application de peinture glycéro à 2 couches.

Sur les ouvrages métalliques neufs :

- Dégraissage, traitement antirouille et application de peinture à 2 couches glycérophtalique.

LOT N° 6 – METALLERIE - FERRONNERIE

Ouvrages neufs extérieurs en fer forgé

Mise en œuvre d'un garde-corps en fer forgé à lisses horizontales dans la courbe circulaire du premier étage. Son installation se fera sur l'arrière des acrotères existants en pierre de taille et entre les doubles colonnes.

Travaux de dépose

Dépose soignée en conservation de l'ensemble des grilles de défenses situées sur le pourtour du rez-de-chaussée, y compris dans les péristyles. Les grilles seront conservées en vue d'un éventuel réemploi. Le lot maçonnerie – pierre de taille doit les bouchements après dépose.

Garde-corps sur menuiseries extérieurs de l'atrium

Mise en conformité des garde-corps existants situés dans l'atrium par ajout de lisses horizontales.

MINISTERE DE LA CULTURE
ROTONDE DE LA VILLETTE
6 - 8 place de la bataille de Stalingrad
75019 PARIS

PIECES ADMINISTRATIVES

75019 - PARIS

ROTONDE DE LA VILLETTE

RESTAURATION ET REUTILISATION - CLOS ET COUVERT

CLOS ET COUVERT

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

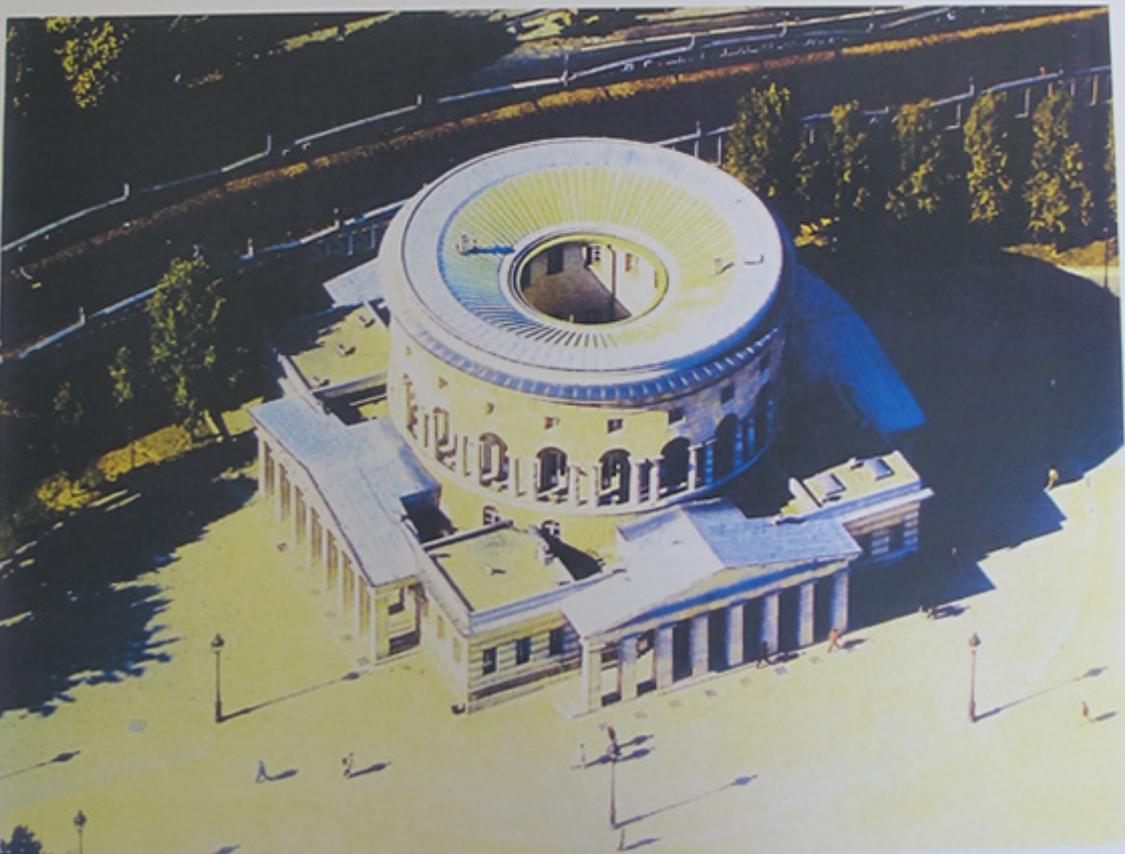
AVRIL 2009

Jean-François LAGNEAU
Architecte en Chef des Monuments Historiques
132, boulevard Saint-Germain 75006 PARIS
Tél : 01.43.26.75.10 // Fax : 01.43.26.92.22

LES ABORDS



Vue aérienne de l'édifice, de l'esplanade de la Rotonde et des abords du canal Saint Martin.



Vue aérienne de l'édifice depuis l'angle Est. Etat vers 2000.

Paris XIX^e - Rotonde de la Villette - Restauration du clos et couverts
Jean-François LAGNEAU - Architecte en chef des Monuments Historiques - Avril 2009 1

ABORDS ET ELEVATIONS EXTERIEURES



Vue depuis l'esplanade de la Rotonde.



Vue depuis le boulevard de la Villette.



Vue du traitement de sol des abords immédiats.



Vue du traitement de sol des abords immédiats.



Vue du traitement de sol des abords immédiats.



Vue du traitement de sol des abords immédiats.



Détail d'une baie.



Détail d'une porte.



Péristyle d'Allemagne.



Péristyle de la Villette.

Paris XIX^e - Rotonde de la Villette - Restauration du clos et couverts
 Jean-François LAGNEAU - Architecte en chef des Monuments Historiques - Avril 2009 2

ESPACES A REZ-DE-CHAUSSEE



Péristyle d'Allemagne depuis l'extérieur.



Péristyle d'Allemagne depuis l'intérieur.



Péristyle de la Villette depuis l'intérieur.



Menuiserie sur cour.



Pièce d'angle vers l'Est.



Double porte intérieur.



Eclairage zénithal.



Plancher posé à l'anglaise dégradé par l'humidité.



Détails d'un des deux escaliers desservant l'ensemble des étages supérieurs.



Paris XIX^e - Rotonde de la Villette - Restauration du clos et couverts
 Jean-François LAGNEAU - Architecte en chef des Monuments Historiques - Avril 2009 3

ESPACES A L'ENTRESOL



Accès aux courettes.



Accès aux courettes.



Surélévation des pièces d'angles pour éclairage zénithal.



Conduits parasites sur les toitures terrasses.



« Skydome » dans une courette.



Une des quatre pièces donnant sur la cour intérieure.



Circulation annulaire.



Appuis en glacis sur cour.



Adaptation d'une ventilation.

Palier et circulation annulaire.



Vue vers l'oculus d'un des péristyles.

Paris XIX^e - Rotonde de la Villette - Restauration du clos et couverts
 Jean-François LAGNEAU - Architecte en chef des Monuments Historiques - Avril 2009

ESPACES AU PREMIER ETAGE



Vues du péristyle annulaire en ordonnance de serliennes. Les colonnes sont dépourvues de bases.



Détail du parapet.



Eclairage nocturne sur les toitures terrasses.



Aménagement « moderne » de la CVP dans l'un des pièces.



Une des quatre pièces dépourvus d'aménagements.



Palier de la circulation annulaire. Fenêtres sur cour d'un salon.



Promiscuité avec la ligne de métropolitain aérienne.

Paris XIX^e - Rotonde de la Villette - Restauration du clos et couverts
 Jess-François LAGNEAU - Architecte en chef des Monuments Historiques - Avril 2009 5

ESPACES AU DEUXIEME ETAGE



Aménagement d'une des pièces de l'étage en salle de réunion.



Faux plafond et encoffrement.



Deux fermes par pièce.



Détail d'une ferme complète consolidée par des profilés métalliques en U moisés.



Dernier palier d'un des deux escaliers.



Vue plongeante dans le vide d'un des deux escaliers.



Les fenêtres donnant sur la façade extérieure.



Les fenêtres donnant sur la façade sur cour.

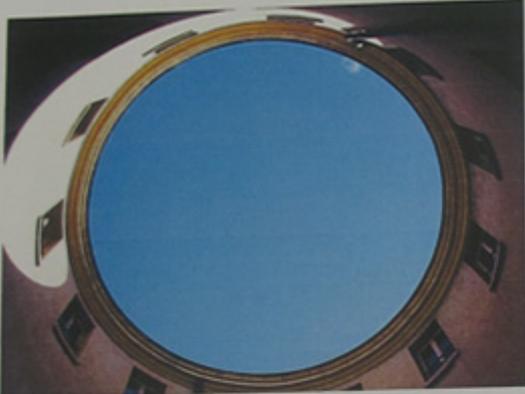
LA TOITURE ANNULAIRE ET LA COUR



La toiture est traitée en cuivre et en plomb sur la zone formant le terrasson.



Détail d'une descente pluviale.



La cour circulaire vers le ciel.



La cour circulaire vers le sol en pierre de facture récente.



Les menuiseries sur la cour.



Détail d'une porte-fenêtre.



Détail d'une fenêtre.

LES SOUS-SOLS

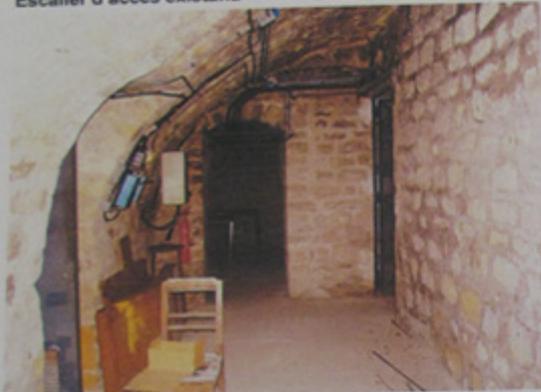


Escalier d'accès existant.

Détail d'élément en pierre.



Passage entre deux salles voûtées.



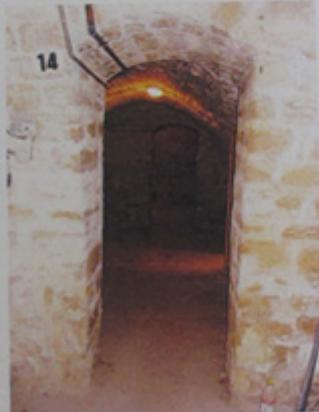
Salle voûtée sous emmarchement d'un des péristyles.



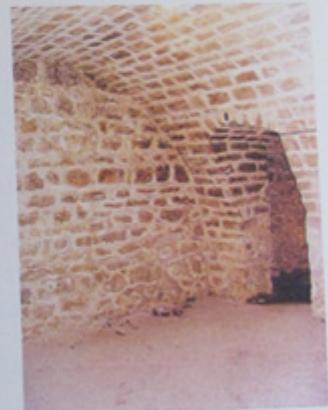
Salle voûtée.



Local CPCU, côté bd la Villette.



Passage entre salles voûtées.



Passage entre salles voûtées.



Salle récemment créée par excavation.



Passage entre salles voûtées.

Paris XIX^e - Rotonde de la Villette - Restauration du clos et couverts
Jean-François LAGNEAU - Architecte en chef des Monuments Historiques - Avril 2009 8